

H A U T E

AR PREFECTURE

017-200041523-20210318-DEC112_2020-AU
Reçu le 18/03/2021



SAINTONGE

Mise à disposition du personnel

Décision n° 112 / 2021

AB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Restauration et valorisation du petit patrimoine" avec la commune de Fontaines d'Ozillac

Fait à Jonzac,

Le 18 Mars 21

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**

7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
si le Vice-Président étant absent,
le Vice-Président M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**